

DEPARTEMENT DU CALVADOS COMMUNE DE VER SUR MER	Arrêté n°78-24 Portant sur la circulation piéton- « Chemin d'accès à l'école entre la Place Amiral BYRD et rue du Moulin »

La MAIRE,

VU la loi 82-213 du 2 Mars 1982, modifiée par la loi 82-623 du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les articles R 10, R 225 et 227 du Code de la Route,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 Novembre 1967 modifiée par les arrêtés des 17 Octobre, 23 Juillet 1970, 8 mars 1971, 20 Mai 1971, 10, 15, 25 et 26 Juillet 1974 et 6 Juin 1977,
VU la loi du 30 Novembre 1987,

VU les travaux engagés pour l'extension du rez-de-chaussée de la Mairie,

CONSIDERANT que pour permettre ces travaux il y a lieu d'y réglementer la circulation des piétons pour l'accès à l'école entre la Place Amiral BYRD et la Rue du Moulin.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Du lundi 22 juillet 2024 au mardi 31 décembre 2024, les prescriptions suivantes s'appliquent, sur la circulation des piétons pour l'accès à l'école entre la Place Amiral BYRD et la Rue du Moulin **et ce dans la limite de la durée réelle d'intervention :**

Il est interdit d'emprunter le passage piéton de la Place Amiral BYRD au portillon de l'entrée de l'école.

Les écoliers pourront accéder au portillon de l'école par la Rue du Moulin.

ARTICLE 2 : Sécurité et signalisation des lieux :

La sécurité de l'ensemble des usagers du domaine public sera assurée par une signalisation réglementaire mise en place par **le service technique de la Commune.**

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux Lois et règlements en vigueur.

Ver sur Mer, le 11 juillet 2024

La Maire



Lysiane LE DUC DREAN

Destinataires :

- M. le Major du Groupement de Gendarmerie de Courseulles
- M. le Directeur du Service Départemental d'incendie et de secours
- M. le Directeur du SAMU
- M. GRICOURT - Responsable technique VER SUR MER
- Mme MADELAINE - ASVP